

Puis nous devons nous assurer que chaque jour d'incarcération sera un apport concret à la vie de ce jeune homme ou de ce vieillard, de sorte qu'en sortant des murs de la prison, il sera un Canadien aussi normal, heureux et en santé que nous aurons pu le rendre. Il n'y a plus lieu de punir pour le plaisir de la chose. La seule raison de punir c'est de chercher à réadapter l'individu. Dans bien des cas, l'ensemble de la société a manqué à cet égard. La pauvreté continue de sévir et c'est la cause principale de la déchéance de ces gens.

• (3.10 p.m.)

Un autre point que j'aimerais à souligner ici, même si je semble m'écarter du sujet, touche le caractère sacré de la vie humaine. Beaucoup de députés en parleront probablement. On invoquera le caractère sacré de la vie humaine pour et contre la peine capitale. L'un des arguments appuie la mort du meurtrier, et l'autre, sa libération. Dans une semaine ou deux nous discuterons de la question du caractère sacré de la vie humaine à l'égard de l'avortement et il faut prendre soin d'être logique. Si c'est tellement terrible de tuer, ce devrait être vrai avant et après la naissance.

A mon avis, la vie humaine est importante de son début à sa fin. Je prie encore les députés de ne pas faire de personnalités au cours de ce débat. Je ne crois pas que ce soit salubre dans notre discussion si je suis en désaccord avec un autre député ministériel, de l'opposition d'ordinaire ou de mon propre parti. Je suppose que la question combine la loi, comme nous cherchons à l'appliquer, et notre conscience puisque nous voulons que les lois encouragent le bonheur et le bien-être des humains.

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député d'Atabasca (M. Bigg) d'avoir souligné la nécessité, dans une affaire aussi sérieuse, de discuter du point en litige plutôt que de céder à la tentation de profiter de la discussion pour se procurer des avantages politiques partisans et mesquins. A mon sens, monsieur l'Orateur, tous ceux d'entre nous qui ont participé à la discussion sur ce sujet il y a 18 mois, sont conscients du fait que nous tenons maintenant un des débats les plus importants auxquels les députés actuels seront jamais appelés à participer. Comme je ne suis pas avocat et que mes contacts avec les criminels sont assez éloignés et, certes, peu fréquents, je me suis efforcé d'écouter les arguments présentés afin de voir s'ils appor-

taient au moins quelque élément nouveau par rapport au débat de l'an dernier. La discussion se déroule comme on s'y attendait. Cela n'a pas de quoi nous décourager, car ceux qui ont étudié les débats antérieurs, non seulement ici, à la Chambre, mais en Angleterre et dans tous les pays du monde, depuis des décennies, ont pu constater qu'au fond, on répète constamment les mêmes arguments pour ou contre l'abolition de la peine de mort.

Nous commençons tous dans un esprit aussi objectif que possible, mais au cours des délibérations nous nous laissons aller à l'attendrissement. Par exemple, monsieur l'Orateur, il y en a toujours qui, au cours des débats, tiennent à citer des passages de la Bible. Ils semblent oublier que dans un pays tel qu'Israël, qui est plus proche de l'Ancien et du Nouveau Testament que n'importe quel pays, la peine de mort a été abolie il y a bien longtemps. Ils ne tiennent aucun compte des arguments ou des motifs qui appellent la peine de mort dans l'Ancien et le Nouveau Testaments, motifs expliqués si éloquemment par les préopinants.

Mais, monsieur l'Orateur, d'après un vieux dicton il y a le mensonge, les menteurs et les statisticiens. Au cours des débats de l'an dernier et depuis, j'ai lu plusieurs livres empruntés à la Bibliothèque, et j'ai remarqué qu'on a tendance à faire fi de la statistique. La statistique, c'est plutôt ennuyeux. Cela n'intéresse que les gens pour qui la statistique est bien plus importante que pour le commun des mortels; néanmoins, elle joue un rôle de premier plan dans la vie du pays. Les données que publie régulièrement le Bureau fédéral de la statistique touchent presque tous les aspects de la vie économique, façonnent nos lois, influent sur l'opinion publique et nous font connaître nos amis.

Il est permis de dire, je crois, qu'une chose a changé depuis 100 ans: les données statistiques d'aujourd'hui ont beaucoup plus de signification, du fait qu'elles sont traitées avec minutie et de façon beaucoup plus scientifique qu'autrefois. La raison en est surtout le perfectionnement du matériel de l'informatique. Ce serait perdre le temps des députés que d'exposer les moyens modernes de communication dont disposent les sciences politiques, la criminologie et les autres disciplines qui s'intéressent de près à cette question.

Trois discours ont particulièrement retenu mon attention, monsieur l'Orateur. Je viens de mentionner celui du dernier préopinant, mais il y a eu aussi celui du député de Bow-River (M. Woolliams) et celui du député de Northumberland (M. Hees). Je cite ces deux députés, non pas parce que j'ai quelque chose à redire d'eux, mais en raison de leur

[M. Bigg.]